

Émile CHAMPESTÈVE, négociant et entrepreneur en Indochine

Émile Tiburce Frédéric Auguste CHAMPESTÈVE,
entrepreneur

Né à Mélas (Le Teil)(Ardèche), le 30 mars 1864.
Fils de Frédéric Champestève, négociant, et de Virginie Maria Salavert.

Frère de Charlotte Blanche-Augustine-Émilie, mariée en 1883, avec Jean-Baptiste Rey, sous-chef de bureau du PLM.

Domicilié à Hanoï (1897-1900)(d'après son registre matricule).
Missionné pour l'établissement d'une filature d'échantillonnage de soies au Tonkin (1899).

Témoin d'un mariage à Fort-Bayard, en 1909 (acte n° 5).

Constructeur du bagne n° 2 de [Poulo-Condore](#) (1916).

Décédé à Lyon VII^e, 43, rue de l'Université, chez sa sœur Charlotte Blanche Rey, le 17 mai 1934.

Avis de décès : *Lyon républicain*, 19 mai 1934.

• Auteur : Gérard O'Connell.

NOUVELLES LOCALES (*Journal de Montélimar*, 28 avril 1883)

M. Émile Champestève, élève du collège de Montélimar, a passé avec succès, devant la Faculté de Marseille, les examens du baccalauréat ès sciences complet.

NOUVELLES LOCALES (*Journal de Montélimar*, 14 novembre 1885)

Voici les régiments auxquels ont été affectés les jeunes gens de la région pour y accomplir leur année de volontariat :

M. Jean Nouzaret, au 2^e d'artillerie, à Grenoble ; MM. Émile Champestève, Paul Joannès Turin, Gabriel Noyer, de Montélimar, et Morin, de Dieulefit, au 96^e, à Gap.

NOUVELLES LOCALES (*Journal de Montélimar*, 24 novembre 1888)

Sont nommés sous-lieutenants de réserve au 99^e, les engagés conditionnels dont les noms suivent : MM. Jean-Marie Soumastre, François-Joseph-Auguste Molle, Alphonse-Eugène Culty, Paul-Joannès-Mathieu Turin, Émile-Tiburce-Frédéric-Auguste Champestève, Alexandre Bénistant, Jean-André-Alexandre Guérin, Joseph-Gustave-Marie-Aimé Larra, Marie-Joseph-Hippolyte Favier, Amédée-Guy-Jean-Philippe-René Labretonnière, René-Jean Labretonnière.

NOUVELLES LOCALES
(*Journal de Montélimar*, 29 décembre 1888)

Dimanche a eu lieu la réunion annuelle des membres du Cercle du Palais.

Ont été choisis pour faire partie de la commission : MM. Henri Pradelle, président ; Henri Messié, trésorier ; Riondel, avoué, secrétaire ; Léon Chabaud et Émile Champestève, commissaires.

Après diverses modifications au règlement, les membres du Cercle ont approuvé la gestion financière qui accuse une situation des plus prospères.

SOCIÉTÉ DE SECOURS
aux blessés militaires
(*Journal de Montélimar*, 22 juin 1889)

Le conseil administratif a envoyé pleins pouvoirs à MM. Henri Messié, Émile Champestève et Abel Bourron, pour fonder un comité de la Croix-Rouge à Montélimar.

NOUVELLES LOCALES
(*Journal de Montélimar*, 27 juillet 1889)

Comité conservateur. — Un comité tenant ses pouvoirs d'une assemblée convoquée dimanche dernier, s'est formé à Montélimar, dans le but d'imprimer une direction vigoureuse à la lutte engagée contre le triste gouvernement que nous sommes encore condamnés à subir. Nous unissons à cette action salubre nos efforts et notre dévouement dans l'intérêt du pays asservi par l'opportunisme.

Voici la composition du Comité conservateur :

Président honoraire : M. de la Bruyère. Président : M. Marius Pradelle. Secrétaire : M. Henri Messié ; trésorier : M. Abel Bourron. Membres : MM. Aillot, Arsac, Brunier, Chabaud, Champestève, Chavasse, Condamin, Doux, Dubois, Farjon, Gaud, Genevey-Montaz, Louis-Hippolyte, Mazoyer, Pazin, E. Noyer, de Planta, Piallat, Ad. Roux.

NOUVELLES LOCALES
(*Journal de Montélimar*, 12 octobre 1889)

Exposition Universelle. — Réparons un regrettable oubli commis par plusieurs journaux de la région. M. Émile Champestève, de Montélimar, a obtenu une médaille de bronze dans la section des soies de filature.

NOUVELLES LOCALES
(*Journal de Montélimar*, 18 juillet 1891)

Le Vélo-Club avait à procéder dernièrement à l'élection de son bureau par suite de la démission de MM. Molle, président, et Roux-Serret, vice-président, dont le départ, motivé par un changement de résidence, laisse au milieu de leurs collègues les plus vifs regrets. Ont été élus : MM. Henri Messié, président ; Émile Champestève, vice-président ; Henri Barthélemy, trésorier ; Mirabel, secrétaire. Excellent choix et qui sera certainement ratifié par ceux des membres du Club qui n'ont pu prendre part au vote.

NOUVELLES LOCALES
(*Journal de Montélimar*, 27 juin 1892)

Le mariage de notre compatriote, M. Auguste Gauthier, notaire à Die, avec M^{lle} Paule Landrut, fille du général commandant la 31^e division à Montpellier, a mis en fête, cette semaine, le chef-lieu de l'Hérault, où le vaillant général compte de si nombreuses sympathies. Le mariage civil a été prononcé, mardi soir, à l'hôtel de ville, par M. Baumel, maire.

.....
Le soir, un dîner de 72 couverts réunissait les invités autour d'une table richement servie, dans les salons de l'hôtel Bène :

M. Champestève, chef d'industrie à Montélimar,

NÉCROLOGIE

M. Auguste GAUTHIER
ancien directeur la Société de Tir et de Gymnastique
(*Journal de Montélimar*, 16 juillet 1892)

Les cordons du poêle sont tenus par MM. Maurice Roux, Charles Roux-Serret, notaire à Crest ; Champestève et Turin, sous-lieutenants de réserve.

NOUVELLES LOCALES
(*Journal de Montélimar*, 10 février 1894)

Assurances. — M. Émile Champestève vient d'être nommé agent général de la compagnie d'assurances du Soleil, en remplacement de M. Gougne, notaire à Châteauneuf-de-Mazenc. Le portefeuille de cette importante compagnie ne pouvait être confié à de meilleures mains.

(*Journal de Montélimar*, 11 mai 1895)

COMPAGNIE DU SOLEIL
Société Anonyme d'ASSURANCES à Primes fixes
CONTRE L'INCENDIE
Fondée le 16 décembre 1829
Siège à PARIS, rue de Châteaudun, n° 44
Capital social : 6.000.000
Réserves 12.400.000
Primes courantes et à terme : 69.000.000

Une Médaille d'Or et Deux Médailles d'Argent à l'Exposition Universelle de 1889.
Section d'Economie Sociale.

Une Médaille d'Or à l'Exposition Internationale de 1890.

Par décision du Conseil d'Administration, M BROTTE (Ludovic) a été nommé aux fonctions de Représentant de la Compagnie, pour l'arrondissement de Montélimar, en remplacement de M. Champestève, démissionnaire.

Constituée en 1829, la Compagnie du Soleil présente actuellement au moyen de son fonds social, de ses réserves et de ses primes courantes et à terme, un ensemble de garanties s'élevant à plus de quatre-vingt-sept millions de francs.

Les Bureaux de l'Agence sont établis à MONTÉLIMAR, Place du Marché, 17.

EN INDOCHINE

(L'Avenir du Tonkin, 28 mai 1898)

Liste des passagers arrivés par la *Tamise*, le 23 mai 1898 ;
M. et M^{me} Champestève

(Bulletin officiel de l'Indochine française, mars 1899)

20 mars 1899. — Gouverneur général de l'Indo-Chine.

Un passage gratuit de retour en France est accordé à M. Champestève, chargé de mission en Indo-Chine.

M. Champestève prendra passage en 2^e classe, sur le courrier partant de Haïphong le 23 mars 1899, aux frais du budget général de l'Indo-Chine.

N° 326. — ARRÊTÉ confiant à M. Champestève une mission en vue de la création au Tonkin d'une filature d'échantillonnage de soies indigènes.

Du 7 avril 1899.

(Bulletin officiel de l'Indochine française, avril 1899)

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Sur la proposition du Résident supérieur au Tonkin,

ARRÊTE :

Article premier. — Une mission est confiée à M. Champestève vue de la création au Tonkin d'une filature d'échantillonnage de soies indigènes.

M. Champestève se rendra en France, par l'un des courriers du mois d'avril, pour se procurer l'outillage nécessaire à la filature d'échantillonnage, dont le prix sera compris dans les limites du crédit de quatre mille piastres (4.000 \$) ouvert à cet effet et imputable au chapitre XV, art. 9 (Dépenses imprévues), du budget général de l'Indo-Chine pour 1899.

Art 2. — M. Champestève voyagera en 1^{re} classe, sur réquisition; il recevra une indemnité de deux cents piastres (200 \$) par mois, à compter du 1^{er} mars 1899.

Cette indemnité sera prélevée sur les crédits du chapitre XVI, art. 5 (Missions), du budget du Tonkin pour 1899, et les frais de voyage seront imputés au chapitre XV, article 2 du même budget.

Art. 3. — Le Directeur des Affaires civiles de l'Indo-Chine et le résident supérieur au Tonkin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saïgon, le 7 avril 1899.

PAUL DOUMER.

Par le Gouverneur général :
Le directeur des affaires civiles,
BRONI.

CHRONIQUE LOCALE (*Le Petit Provençal*, 8 octobre 1899)

Départ de courriers. — L'[Armand-Béhic](#), commandant Poydenot, des Messageries Maritimes, courrier de Nouvelle-Calédonie, Australie et Tonkin, partira ce soir, à 4 heures, avec 250 passagers environ. Dans la liste des passagers se rendant en Extrême-Orient, nous relevons les noms de ... Champestève, chargé de mission...

HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 25 novembre 1899)

Liste des passagers arrivés par [Tamise](#) le 22 novembre 1899.
Venant de Saïgon. — M. Champestève, chargé de mission...

HANOÏ CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 27 novembre 1899)

Parmi les passagers amenés au Tonkin par le dernier courrier, nous avons relevé les noms de M. Bonnal, l'ancien résident, qui vient s'établir comme colon en Annam, de M. Champestève qui était rentré en France sept mois auparavant, et de M. et M^{me} Fischer ; tous reviennent en excellent santé, heureux de leur séjour en France et satisfaits de leur traversées.

À tous nous souhaitons la bienvenue

ÉLECTIONS CONSULAIRES DU 22 AVRIL 1900

Réunion générale des électeurs patentés de Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 avril 1900)

Étaient présents à cette réunion MM. Champestève...

SOCIÉTÉ DE TIR ET DE GYMNASTIQUE (*L'Avenir du Tonkin*, 19 septembre 1900)

Dans la réunion du 1^{er} septembre, les membres du comité de la société de tir et de gymnastique de Hanoï, ont constitué leur bureau.

Ont été élus :

Président : M. Follet.

Vice-présidents : MM. A. Gallois et Champestève.

.....

*
* * *

La 3^e réunion du comité a eu lieu le 8 septembre. Au commencement de cette séance, M. Champestève remet sa démission de vice-président, laquelle est acceptée ; il conserve ses fonctions de commissaire.

.....

Société d'études coloniales de Belgique,
Recueil des sociétés coloniales et maritimes, 1901)

Champestève (Siège social : Hanoï). — Genre d'affaires : soies de Lyon.

Annuaire général de l'Indochine française, 1901, 2/1203 : entrepreneur à [Kouang-Tchéou-Wan](#).

canal 7 mai 1901 (20.000 piastres) selon *Situation de l'Indochine française* (Doumer)

Construc. de l'appontement : Marché du 9 octobre 1901 : 49.511,43 fr. (selon Bulletin soc. ing. coloniaux).

HANOÏ
Élections municipales
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1901)

Réunion électorale

Champestève, président

1902 : construction du magasin de matériel à Quang-Tchéou et du marché couvert de Fort-Bayard.

(Bulletin administratif du Tonkin, 18 janvier 1904)

Par décision de l'Administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou-Wan, en date du 25 novembre 1903, est autorisé le remboursement total du cautionnement définitif de quatre cent dix-huit francs, déposé par M. Champestève, entrepreneur, en garantie de l'exécution du marché passé à la date du 28 mai 1902, pour les travaux de construction d'une maison d'école pour 100 élèves indigènes à Ma-tché.

L'INSÉCURITÉ À KOUANG-TCHÉOU-WAN *(L'Avenir du Tonkin, 22 février 1905)*

Décidément, la tranquillité règne ici sans conteste et l'on finira par croire que l'administration a bien fait de décider le retrait des troupes de Fort-Bayard.

Donc, le 8 courant, à 6 h. 30 du soir, une vingtaine de pirates faisaient irruption dans la maison d'un Malabar, employé à la gérance. Ce brave homme allait se mettre à table avec toute sa famille. Les brigands, armés de coupe-coupe, se précipitèrent sur lui, frappèrent, tuèrent sa femme et blessèrent un de ses enfants. Le malheureux, couvert de sang, eut la force de s'échapper et de venir demander du secours chez M. Champestève, dont la maison est tout près. Effrayés, les pirates s'enfuirent et quand la gendarmerie, arme au poing, entra dans la maison tragique, elle ne trouva que le cadavre de la femme autour duquel se pressaient les enfants, fous de terreur.

Le vol était le mobile du crime. On trouva, en effet, des cordes laissées là par les assassins et destinées à servir à l'enlèvement d'un coffre où l'on savait que la victime cachait ses économies.

La population est atterrée. Ce crime est, en effet, d'une audace inouïe, surtout si l'on considère l'heure à laquelle il a été commis et l'endroit où se trouve la demeure assaillie, juste en face de la demeure — aujourd'hui déserte — du commandant de la place, à peu de distance du quartier commerçant chinois et de la maison de M. Champestève.

Les Chinois sont consternés et l'affaire n'est pas pour rehausser notre prestige. Que peut-on faire, en effet, avec les moyens ridiculement réduits dont on dispose ? La compagnie qu'a bien voulu laisser l'administration, reléguée à l'autre bout de Port-Bayard, a fort à faire pour protéger et garder tous les bâtiments qu'elle a mission de surveiller.

M. Champestève, en son nom et au nom des Chinois, écrit donc à l'administrateur, lui demandant des fusils et des cartouches pour lui permettre d'organiser une police personnelle chargée de protéger le pâté de maisons qui s'étend du débarcadère à la mission. La demande semblait devoir être reçue sans difficulté, avec remerciements même. Vous croyez sans doute qu'il en fut ainsi ? Oh ! douce illusion, et petite connaissance de l'esprit administratif ! La demande fut retournée purement et simplement. Impossible même de l'accepter, elle n'était pas sur papier timbré !!

Chacun, dès lors, s'arma et se prémunit contre toute éventualité. Avant de se coucher, on se claquemure comme en une forteresse ; on assure la barricade des portes et fenêtres ; on vérifie ses revolvers et ses carabines.

Pour ma part, dormant à terre pour la première fois, la tête pleine de ces récentes horreurs, reposant dans une maison tout proche du lieu tragique, j'eus une certaine peine à m'endormir. Involontairement, l'on prête l'oreille au moindre bruit et, ma foi !

dans le noir absolu, au milieu de cet oppressant silence, dans ce Fort-Bayard désert et triste comme une ruine, j'ai compris que l'on puisse passer de mauvaises nuits hantées de cauchemars, depuis le 8 février, à Kouang-Tchéou-Wan, malgré l'ombre protectrice du drapeau français !

Quant à Bernard, l'une des victimes, malgré ses atroces et nombreuses blessures, on espère l'en tirer et le guérir à peu près parfaitement.

À part cela, la tranquillité est parfaite, l'administration s'endort en un calme doré ; elle a découvert que ce massacre est l'œuvre d'un seul boy et que les pirates sont produits d'imagination malade. De même pour les brigands de Tai-ping ; simples incidents de frontière sans conséquence. C'est pour cela, paraît-il, que le remorqueur n° 9 — toute la flotte active et de réserve du territoire — moisit sur ses ancres. Inutile de lui faire faire la police, les eaux et les rives jouissent d'une si parfaite tranquillité ! En attendant, l'on ne sort plus sans armer, à Fort-Bayard. Mais qu'importe si César est content et si César-ville prospère

Henri Maître.

Quelques notes sur Kouang-tchéou-Wan
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mars 1905)

.....
Fort-Bayard n'a d'un fort que le nom ; il a l'aspect d'une bourgade neuve et naissante, coquette et gaie au premier coup d'œil. En arrière de l'embarcadère, un semblant de chaussée en pierres, quelques boutiques chinoises, venues là lors de l'occupation ; plus loin, derrière la mission, d'autres boutiques chinoises, mais presque toutes ont fermé ou vont fermer ainsi que le seul commerçant de l'endroit, M. Champestève ; le départ des troupes les a condamnés à l'inaction et les mène à la ruine.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 19 février 1906)

Par décision du secrétaire général des colonies de 2^e classe, hors cadres, administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou, en date du 8 janvier 1906, est autorisé le remboursement du cautionnement définitif de cent-vingt francs déposé par M. Champestève à Kouang-tchéou, en garantie du procès-verbal d'offres approuvé le 9 décembre 1905, le déclarant concessionnaire de la fourniture de la nourriture des prisonniers à la prison centrale de Ma-tché pendant l'année 1905.

Hanoï
COUR D'ASSISES
Procès Alby
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mars 1906)

.....
La même demande est posée à M. Champestève, entrepreneur à Fort-Bayard, lequel répond que, depuis longtemps, il avait été averti par les Chinois des tortures infligées par M. Liégeot ; qu'il est convaincu que M. Alby en avait connaissance et que, d'ailleurs, dans les trois circonscriptions du territoire, on usait du rotin dans tous les territoires.

Maître Laurens demande à M. Champestève de rendre compte de la conversation qu'il a entendu tenir par M. Bonnaud, commis des Services civils, au lendemain de la mort de Liégeot. M. Bonnaud affirmait que Liégeot était mort à huit heures du soir, alors que les télégrammes officiels annonçaient la mort à 4 heures. De plus, en dînant, M. Bonnaud raconta que l'on avait fouillé dans les papiers de Liégeot, que l'on avait tout bouleversé pour, dit-il, nous rendre compte des formalités à remplir. Enfin, M. Champestève, fournisseur de la prison, déclare que, d'accord avec le cahier des charges, chaque prisonnier recevait 125 gr. de riz et 50 gr. de patate

Maître Deveaux demande au témoin s'il confirme la présence de Liégeot, la veille de sa mort, au théâtre chinois. M. Champestève dit le tenir de témoins chinois, dignes de confiance, sur quoi l'avocat défenseur fait remarquer la gravité de cette déposition.

.....

INDO-CHINE
QUANG-TCHÉOU-WAN*
Inauguration d'une consultation gratuite pour les indigènes
(*La Dépêche coloniale*, 15 mars 1906)

.....
Champestève, colon
.....

Décision nommant une commission à l'effet d'estimer la valeur de l'immeuble que possède M. Champestève à Fort-Bayard.

(Du 23 février 1911)

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 20 mars 1911)

Par décision de l'Administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou, en date du 23 février 1911, une commission composée de :

MM. Bonneau, chef de la 2^e circonscription, président ;

Lepagney, chef du Service des Travaux publics, membre ;

Meslier, garde principal de 1^{re} classe. —

se réunira, sur la convocation de son président, à l'effet d'estimer la valeur de l'immeuble que possède M. Champestève à Fort-Bayard.

Le rapport de la commission devra être déposé au secrétariat de l'Administrateur en chef, le mardi 28 février au plus tard.

HANOÏ
AU PALAIS
3^e chambre civile et commerciale
Audience du vendredi 11 avril 1913
Présidence : M. Fays. — Conseillers : MM. Mansencal et Clayssen. — Avocat
général : M. Grilhaut-Desfontaines [Grilhaut des Fontaines]
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 avril 1913)

.....

H. M.

Avant dire droit, la Cour ordonne la comparution personnelle des parties, à la diligence de M^e Gueyffier et de M. Gallois-Montbrun.

Société minière [du Tonkin] contre Champestève

Aucun arrêt n'est rendu et le délibéré reste prolongé pour les trois affaires ; 1° Kessler et Gaillard contre Bourgarit ; 2° Société minière du Tonkin contre Champestève ; 3° Bepoin contre Clément.

CHAMPESTÈVE
Entrepreneur
6, rue Ohier.

1916 : construction du bain n° 2 de [Poulo-Condore](#).
 Champestève ne se rendit que deux fois à Poulo-Condore et sa main d'œuvre laissait à désirer : ouvriers non qualifiés, au passé douteux, femmes se livrant à la prostitution, l'une d'entre elles venue pour retrouver son amant bagnard... En sorte que la tâche reposa principalement sur le directeur (Voir Gérard O'Connell, *L'affaire H.J.E. Connell*, Édition L'Harmattan, p. 111-113).